

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 novembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 14 novembre 2011**

2011 DASES 485G : Subvention (2.000 euros) à l'association Les Goorguy (11e) pour le développement de toutes formes artistiques et culturelles.

**Mme Véronique DUBARRY, rapporteure**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3411.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011 par lequel M le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, propose une subvention à l'association Les Goorguy ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY au nom de la 6e Commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2 000 € est attribuée à l'association Les Goorguy, (11<sup>e</sup>) (Astre X08958 Simpa 9506, dossier 2011\_03712).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 52, nature 6574, ligne DF34007 du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2011 et exercices suivants sous réserve de décision de financement.